

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 062-216203612-20250416-2025_04_16_7_2-BF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité**.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Lors de la séance du 22 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, à partir du 1er janvier 2024. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 1er janvier 2024.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région et de l'État chaque fois que possible
- d'offrir des services de qualité aux Fréventins.

En 2025, la Commune de FRÉVENT dispose de 2 budgets : le budget principal et le budget annexe eau.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 772 643 € en fonctionnement et 1 143 914 € en investissement, soit un total de 4 916 557 €uros.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

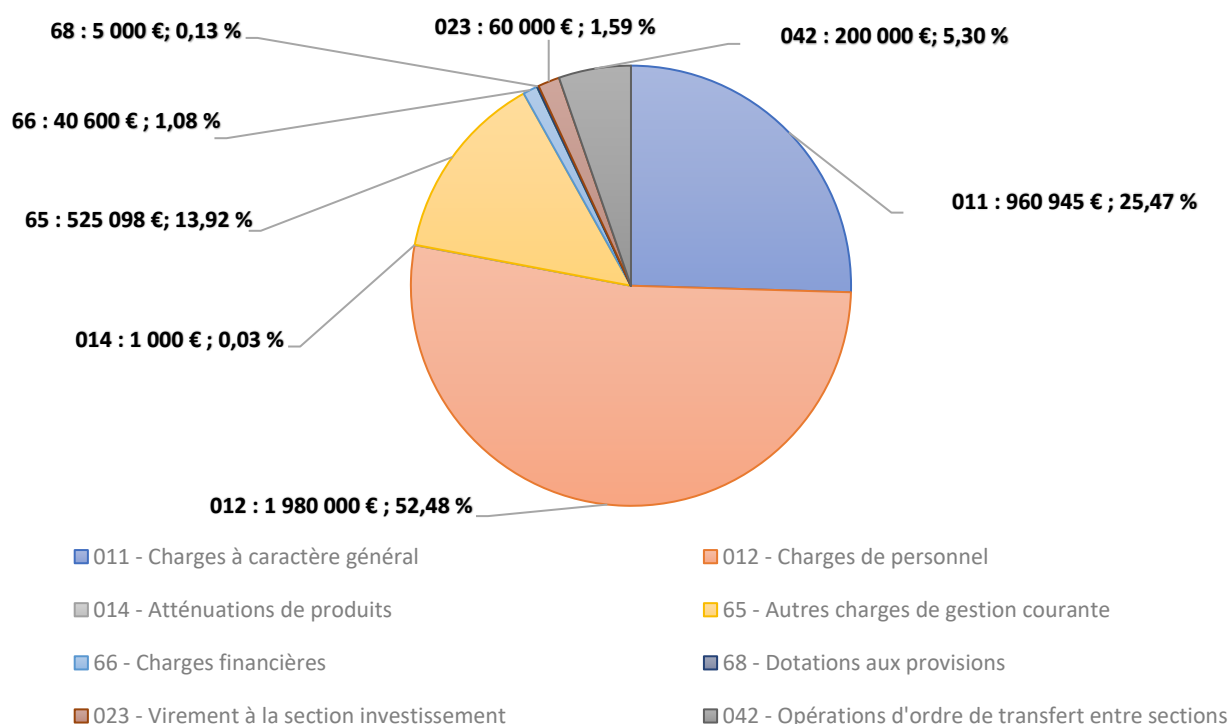
La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2025 sont estimées à 3 772 643 €uros et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère général	990 850,00 €	960 945,00 €
012 – Charges de personnel	2 000 000,00 €	1 980 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	1 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	529 408,00 €	525 098,00 €
66 – Charges financières	46 118,00 €	40 600,00 €
67 – Charges spécifiques	1 500,00 €	0,00 €
68 – Dotations aux provisions	5 000,00 €	5 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €
023 – Virement section investissement	85 363,00 €	60 000,00 €
Total	3 860 239,00 €	3 772 643,00 €

Prévisions 2025 - dépenses de fonctionnement

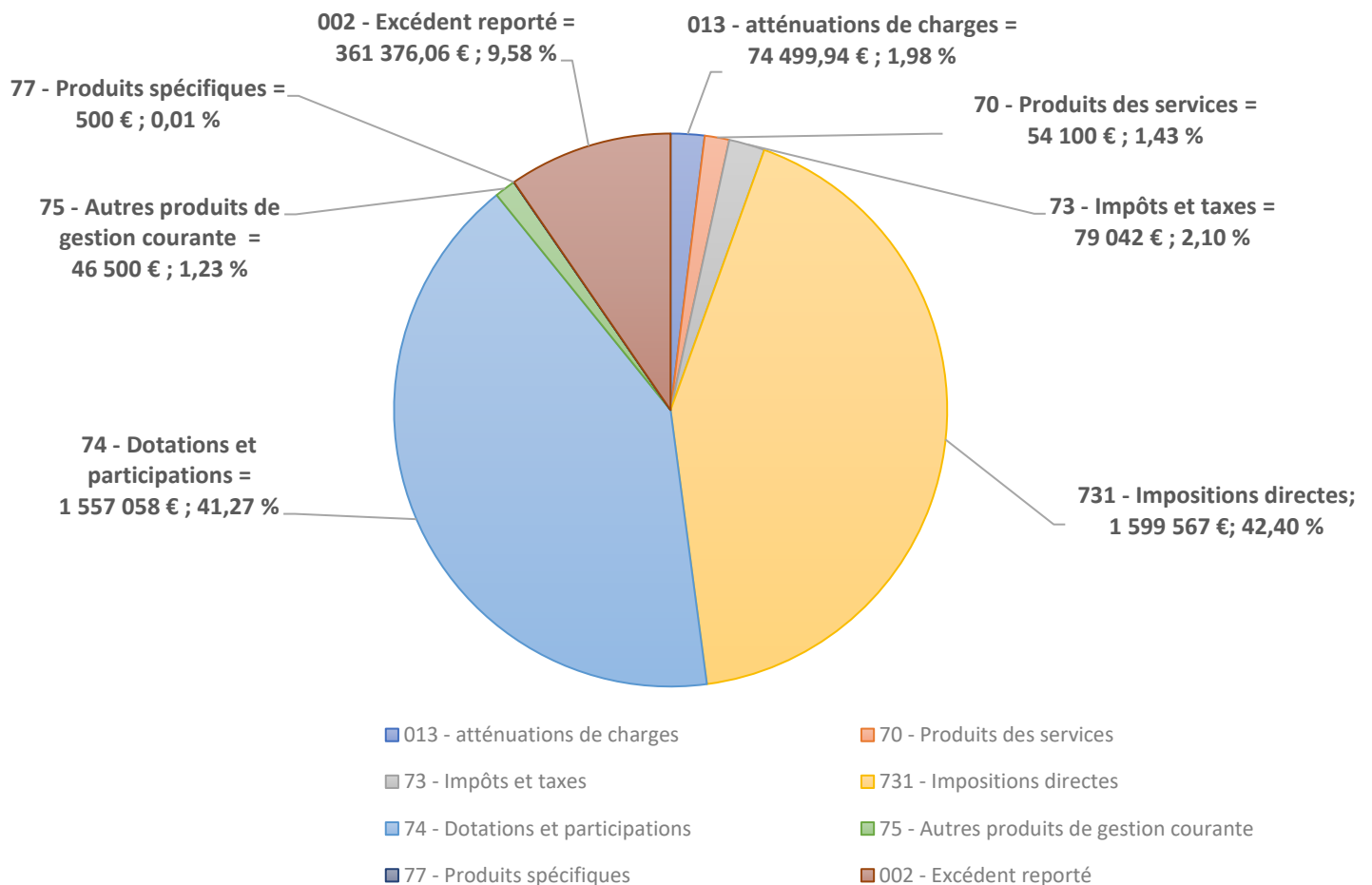


b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2025 sont estimées à 3 772 643 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025
013 – Atténuation de charges	94 000,00 €	74 499,94 €
70 – Produits des services	44 400,00 €	54 100,00 €
73 – Impôts et taxes	83 700,00 €	79 042,00 €
731 - Impositions directes	1 603 631,00 €	1 599 567,00 €
74 – Dotations et participations	1 599 289,00 €	1 557 058,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	48 000,07 €	46 500,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 – Produits spécifiques	0,00 €	500,00 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	387 218,93 €	361 376,06 €
Total	3 860 239,00 €	3 772 643,00 €

Prévisions 2025 - recettes de fonctionnement



2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 1 143 914 €.

CHAPITRE	BP 2025
16 – Emprunts et dettes assimilées	242 859,57 €
20 – Immobilisations incorporelles	71 945,20 €
21 – immobilisations corporelles	301 246,95 €
23 – Immobilisations en cours	305 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	69 136,85 €
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Restes à réaliser	153 725,43 €
Total	1 143 914,00 €

Les principaux projets d'investissement pour 2025 sont les suivants :

- Construction du skatepark
- Frais d'études : étude faisabilité du centre-ville, étude de sols au groupe scolaire
- Acquisition logiciel cimetière Gescime,
- Travaux d'engazonnement du cimetière,
- Travaux de radiants à la salle des sports,
- Travaux de voirie rue du 19 Mars,
- Acquisition de feux tricolores,
- Acquisition d'un véhicule 9 places pour le futur EVS,
- Acquisition d'un container, d'un podium, aménagement cuisine salle des conseils...
- Opérations d'ordre : cession à l'euro symbolique d'un terrain à Pas-de-Calais Habitat et transfert des frais d'études relatifs au skatepark,
- **Restes à réaliser : 153 725,43 €** qui correspondent à l'AMO du skatepark (15 463,80 €), le plan de gestion du bois de ONF (16 914,67 €), l'AMO de l'aire de camping-cars (8 460 €), le solde de l'AMO « école de demain » (8 856 €), la division parcellaire d'un terrain (2 028 €), l'abattage d'arbres au cimetière (17 370 €), le solde des travaux de désamiantage d'anciens bâtiments communaux (11 553,96 €), les travaux de couverture de la chaufferie école (52 909,26 €) et du tennis (6 919,20 €), le PPMS du groupe scolaire (6 921,32 €), la mise aux normes incendie anciens bureaux Gendarmerie (1 253,22 €), l'acquisition d'une pompe de débouement (2 700 €) et d'un arrière-bar pour le Casino (2 376 €)

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/25 est de 2 216 812,11 € répartis sur 9 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 9 emprunts représente 2,22 %. L'annuité de la dette s'élève à 285 654,85 € avec 43 695,28 € d'intérêts et 241 959,57 € de remboursement de capital.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 1 143 914 € et correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux produits de cessions d'immobilisation, à l'excédent d'investissement reporté, aux dotations aux amortissements.

- Recettes réelles : 31 610,56 €
- Produits de cessions : 511 000 €
- Recettes d'ordre de transfert entre sections : 200 000 €
- Recettes d'ordre patrimoniales : 69 136,85 €
- Virement de la section de fonctionnement : 60 000 €
- Excédent d'investissement reporté : 129 656,59 €
- **Restes à réaliser : 142 510,00 €** qui correspondent au solde de la DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (9 375 €), la DETR 2024 pour le skatepark (49 075 €) et la toiture de la salle des sports (20 076 €), la DSIL 2024 pour la toiture de la chaufferie du groupe scolaire (13 984 €) et la subvention de la Région pour le skatepark (50 000 €).

CHAPITRE	BP 2025
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	30 710,56 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	900,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	129 656,59 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €
024 – Produits des cessions	511 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	69 136,85 €
Restes à réaliser	142 510,00 €
Total	1 143 914,00 €

B. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe Eau s'équilibre à 407 000 € en section d'exploitation et 86 500 € en section d'investissement.

	BP 2024	BP 2025
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES D'EXPLOITATION :	372 513,00 €	407 000,00 €
- <i>Autres produits gestion courante</i>	41 000,15 €	42 019,49 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	331 512,85 €	364 980,51 €
DEPENSES D'EXPLOITATION :	372 513,00 €	407 000,00 €
- <i>Prestations de services</i>	15 154,05 €	5 000,63 €
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	85 000,00 €	5 106,00 €
- <i>Services extérieurs – études et recherches</i>	10 000,00 €	0,00 €
- <i>Annonces et insertions</i>	5 000,00 €	0,00 €
- <i>Autres charges exceptionnelles</i>	200 000,00 €	390 000,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	6 358,95 €	6 893,37 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	51 000,00 €	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	138 619,00 €	86 500,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	6 358,95 €	6 893,37 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	51 000,00 €	0,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	81 260,05 €	79 606,63 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	138 619,00 €	86 500,00 €
- <i>Frais d'études</i>	15 000,00 €	0,00 €
- <i>Acquisition terrain unité décarbonisation</i>	0,00 €	5 000,00 €
- <i>Autres installations techniques</i>	20 000,00 €	5 000,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	103 619,00 €	76 500,00 €

Il n'y a pas de restes à réaliser sur le budget annexe eau.